

CONSEIL MUNICIPAL 2011

Du vendredi 22 Avril



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Vendredi 22 avril 2011

L'an deux mille onze, le 22 avril à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mr Michel DELAITRE.

Etaient présents : Mr CLEMENT 1^{er} adjoint, Mr COLLAS 2^{ème} adjoint,
Mmes AMBROZY, BELLACLAS, LAURENT, Mrs BONTEMPELLI,
LIENART, PILLON

Absents excusés : Mme BOURREAU représentée par Mme LAURENT
Mr DESFERET représenté par Mr BONTEMPELLI

Secrétaire de séance : Mr PILLON

Mr COLLAS demande que soit rectifié le paragraphe « Chemin rural de Courcelles » au dernier compte-rendu, à savoir :

N'ayant trouvé aucune convention, aucune modification officielle, signée avec l'ancienne municipalité, l'accès au chemin ayant déjà été condamné par les riverains, le conseil municipal demande le remboursement en totalité des frais de géomètre et de notaire occasionnés pour l'achat des deux parcelles permettant l'accès aux bords de Marne et demande la régularisation de cession du chemin.

La totalité des frais de bornage devra être pris en charge par les riverains, le conseil autorise le Maire à faire les démarches auprès des riverains et du cadastre.

Après avoir approuvé le compte rendu de séance du 25 février 2011, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

1° VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Hors de la présence du Maire, sous la présidence de Mr Jean-Pierre CLEMENT, adjoint, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité le compte administratif 2010 de la commune, faisant ressortir un excédent qui se présente ainsi :

<u>Section de Fonctionnement</u>	Exercice	Résultat reporté	CLOTURE
Dépenses	296 952,10 €		
Recettes	371 155,47 €		
Excédent	74 203,37 €	71 850,33 €	146 053,70 €

<u>Section d'Investissement</u>	Exercice	Résultat reporté	CLOTURE
Dépenses	49 115,08 €		
Recettes	37 572,53 €		
Excédent	- 11 542,55 €	143 685,63 €	132 143,08 €

Soit un excédent en résultat de clôture de 278 196,78 €

2° APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 DU RECEVEUR

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr DELAITRE, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,

Considérant que le compte de gestion est exact, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3° VOTES 4 TAXES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les impôts locaux pour 2011, les taux d'imposition seront donc de :

Taxe d'Habitation	13,58 %
Taxe Foncière (bâti)	14,89 %
Taxe Foncière (non bâti)	37,42 %
Cotisation Foncière des Entreprises	18,84 %

4° AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010

Résultat de fonctionnement N – 1

A Résultat de l'exercice	74 203,37 €
B Résultat antérieur reporté	71 850,33 €
C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	146 053,70 €

D Solde d'exécution d'Investissement N – 1	
D 001 (Besoin de financement)	
R 001 (Excédent de financement)	143 685,63 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	
Besoin de financement	/
Excédent de financement	/
Besoin de Financement F	11 542,55 €
AFFECTATION = C	132 143,08 €

1) Affectation en réserves R 1068 en Investissement	0,00 €
G = couverture de besoin de financement F	
2) H Reports en fonctionnement R 002	146 053,70 €
DEFICIT REPORTE D 002	

5° VOTE DU BUDGET UNIQUE DE L'EXERCICE 2011

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions de son Président et examine, par chapitre et par article, les prévisions de dépenses et de recettes pour l'année 2011.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE et VOTE à l'unanimité le Budget Unique 2011 qui s'équilibre ainsi :

Section de Fonctionnement - Dépenses et Recettes :	489 842,00 €
Section d'Investissement - Dépenses et Recettes :	142 543,00 €

6° CONVENTION CONSEIL GENERAL – Entretien des aménagements zones 70

Le maire donne lecture du courrier de Mme BONNIN du Conseil Général concernant la section d'approche d'agglomération pour Luzancy limitée à 70 km/h. La limite du territoire des deux communes étant matérialisée par "La Marne" la section d'approche se trouve être implantée sur le territoire de Méry sur Marne. Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention de gestion pour l'entretien des végétaux.

7° DELIBERATION : Aménagement chemin des sables

Le Conseil à l'unanimité autorise les factures :

- Ent VALLET et SAUNAL : 24 764,40 €H.T pour l'aménagement des abords de la cantine
- Sarl PAUL & RONDEAU TP : 10 600 €H.T pour l'extension du parking de l'école.

8° AFFAIRES DIVERSES

SIRPI : Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SIRPI. Mr DELAITRE signale que les avis de subvention du Conseil Général devraient parvenir en juillet.

Voilier : Le Maire donne lecture de la demande de Mr GODDERIDGE Sylvain pour l'amarrage d'un voilier de 10 mètres de long et 3,50 m de large le long de la parcelle E 1079 route de Courcelles. Le conseil refuse cet emplacement qui appartient à un propriétaire résidant à Villeparisis dont nous n'avons pas l'autorisation et demande qu'un nouvel emplacement soit proposé.

Ruisseau Caboche : Suite à un rendez-vous de Mrs DELAITRE et CLEMENT avec Mr GAMEIRO le 29 mars pour voir les travaux envisagés pour le captage du ruisseau « caboche », il a été constaté que les travaux étaient réalisés en partie. Les eaux du lavoir vont dans un regard de 80 X 80 puis busées sur une longueur de 30 mètres par un tuyau de 400 de diamètre pour retrouver le fossé du ruisseau caboche.

Mr CLEMENT a demandé à Mr GAMEIRO un engagement et un descriptif des travaux envisagés pour la réfection du lavoir, n'ayant rien reçu à ce jour, le conseil statuera au prochain conseil. Mr BONTEMPELLI souhaite également qu'une date de réalisation soit précisée. Mr CLEMENT signale qu'il a constaté une fuite au niveau de l'évacuation du trop-plein du lavoir.

Cérémonie du 8 mai : Du fait de la brocante ce même jour, la cérémonie aura lieu exceptionnellement cette année au cimetière.

Subventions : Le conseil, à l'unanimité, accorde les subventions suivantes :

Méry Animation	1 500 €
ANACR	50 €
Bibliothèque	300 €
Club informatique	300 €
Coopérative scolaire	1 300 €
USLSC	100 €
Mutuelle du trésor	35 €
Dernier convoi	500 €

L'association Méry Poppin'S n'ayant pas fourni son bilan annuel, le conseil décide de ne pas lui voter de subvention.

Musique à l'école : Le conseil par 8 voix Contre et 3 Voix Pour, maintient son refus de prise en charge des cours de musique pour ce dernier trimestre mais n'est pas opposé pour la rentrée de septembre.

Commission des travaux : Cette commission se réunira le mercredi 18 mai 2011 à 18 heures.

La prochaine réunion de conseil est prévue le jeudi 26 mai 2011 à 20 H 30,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 10

Le secrétaire de séance
J.F PILLON